

Madame GOUTTEGATAS Christiane
La Chevalerie
63120 VOLLORE-MONTAGNE

Monsieur le Maire
Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux
MAIRIE DE VOLLORE-MONTAGNE
Le Bourg
63120 VOLLORE-MONTAGNE

Vollore-Montagne, le 20 avril 2017

Objet : Observations sur l'approbation des marchés lors de la réunion du CM du 10/04/2017

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux,

Lors de l'approbation des marchés en date du 10/04/2017 concernant les travaux
d'accessibilité de la mairie, de l'école et de l'agence postale plusieurs incohérences m'ont interpellée.

En effet pour le lot n° 5 concernant la peinture l'estimation effectuée par l'architecte était de 17.140 € et l'offre proposée par l'entreprise PLAZENET était de 36.701 €, offre qui semble-t'il avait été validée par la CAO. A ce moment vous avez proposé au Conseil Municipal (devant témoins) de valider le choix de cette entreprise afin de ne pas retarder les travaux, bien que l'offre soit supérieure de plus de 100 % à l'estimation, et qu'ensuite il suffirait de négocier cette dernière. Depuis le temps que je suis secrétaire de mairie je n'ai jamais entendu aucun maire oser dire une telle aberration. Avez-vous seulement une idée de ce qu'est un appel d'offres ? Heureusement Monsieur Xavier GUYONNET, 1^{er} Adjoint, vous a fait remarquer que si le Conseil Municipal acceptait cette offre cette dernière serait évidemment validée et que l'entreprise serait en droit d'exiger la totalité de cette somme. Vous avez rétorqué que cela risquait d'avoir une répercussion sur le début des travaux et M. GUYONNET vous a répondu que si les travaux n'étaient pas commencés lors des vacances de Pâques cela n'était pas bien grave. Après cette intervention, le Conseil Municipal par 3 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions a décidé de ne pas retenir cette offre. Il est étonnant de constater que les membres de la CAO et les membres du Conseil Municipal, étant pour une bonne partie les mêmes personnes, valident une première fois l'offre puis la refusent ensuite. Je peux comprendre pour les nouveaux conseillers, qui évidemment font confiance au Maire, mais il y a parmi eux des adjoints et des conseillers ayant effectué plusieurs mandats tant avec M. GUELON qu'avec M. GIRAUD. Je suppose que l'intervention de M. GUYONNET leur a fait prendre conscience de l'absurdité de vos affirmations.

De plus sur le tableau de PV d'ouverture des plis du 24 mars vous aviez fait paraître l'offre de l'entreprise ROUPIE pour le lot plomberie. Or, le 30/03/2017, lors de la réunion du vote du budget à laquelle j'assistais vous avez formellement reconnu qu'il manquait un pli à savoir **le lot plomberie**. Je vous ai fait remarquer, après la fin du CM du 10/04/2017, lorsque vous avez donné la parole au public, que ce pli ne pouvait figurer dans ce tableau car n'étant pas arrivé le 30/03/2017, il ne pouvait encore moins l'être le 24 mars. Vous m'avez répondu que vu qu'il n'y avait qu'une offre pour le lot plomberie vous l'aviez mis dans ce tableau !!!!! Quand j'ai posé la question « Quand la CAO a-t-elle procédé à l'ouverture de ce dernier pli, arrivé après la date officielle de remise des offres fixée au 21/03/2017, tout le monde s'est regardé, M. GUETTE a parlé du jour de la réunion du CCAS (c'était le 24 mars donc impossible) d'autres ont dit jeudi ou vendredi » de quelle semaine ? J'ai donc préféré quitter l'assemblée, car pour moi ne pas pouvoir répondre à une question aussi simple était tout simplement aberrant !! Il suffisait de chercher la convocation, si convocation il y a eu. Le lendemain Madame Coralie DUBOST précisait que la date de réunion de la CAO avait été retrouvée : c'était une heure avant la dite réunion du conseil où je posais cette fameuse question. De qui se moque-t-on ? Une amnésie générale s'était emparée des membres de la commission !! A qui veut-on faire croire que l'on ne se souvient pas d'une réunion d'ouverture des plis ayant soi-disant eu lieu une heure avant le CM ?

Comment se fait-il que le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise ROUPIE supérieure de 66 % à l'estimation de l'architecte ? (Estimation architecte 4800 € offre de prix entreprise ROUPIE 8.000 €.)

Dans le compte rendu de la réunion du 10 avril 2017, publié sur le site officiel de la commune vous dites que le pli de l'entreprise ROUPIE a été reçu le 30/03/2017. Pourquoi ce même soir, lors de la réunion du vote du budget, avez-vous affirmé qu'il vous manquait un lot, le lot plomberie ?

Un pli, dans une procédure d'appel d'offres, doit être remis soit en recommandé avec accusé de réception, soit contre récépissé. La réunion du CM ayant lieu à 18 H 30 la mairie était fermée. Je ne vois pas comment le pli de l'entreprise ROUPIE a pu être réceptionné après la réunion CM. Que ce pli soit arrivé le 31 pourquoi pas, mais en aucun cas le 30 ! Il faut tout de même une certaine cohérence dans ce dossier d'appel d'offres.

Dans cette même réunion du 10/04/2017, vous dites également que les plans ont été revus par l'architecte et qu'un W-C handicapés avait été rajouté dans le préau attenant à la classe des petits ainsi qu'une rampe d'accès handicapés. Quelles répercussions suite à ces nouveaux travaux y aura-t-il sur les offres déjà retenues ?

D'autre part les travaux ont débuté le 18 avril 2017, dans le couloir de votre locataire Mme COMBE Martine, que vous n'avez pas eu la correction de prévenir. C'est à l'occasion de l'intervention de l'entreprise de maçonnerie, qui n'a d'autre choix que de passer par son couloir, que Mme COMBE a été informée du commencement des travaux le jour même. Ne pensez-vous pas qu'en qualité de Maire et bailleur dudit logement il vous incombait de prévenir votre locataire du début des travaux ? Quel manque de politesse et de savoir vivre de votre part !

Je suppose que pour tout le Conseil Municipal l'école d'une petite commune reste une priorité ainsi que sa cantine. Lors du vote du budget 2017 vous avez évoqué l'acquisition « **éventuelle** » d'une cuisinière pour la cantine scolaire, l'ancienne datant de 1992 soit 25 ans d'âge et tombant régulièrement en panne. Etait-ce de l'humour de votre part ? Cela me paraît être une priorité bien plus que l'acquisition d'un nouveau fauteuil pour le Maire, l'achat d'un iPhone et l'abonnement au journal La Montagne (Les Maires d'Olmet et de Vollore-Ville se contentant de leur téléphone personnel, achetant le journal sur leurs deniers et s'asseyant sur des sièges plus rustiques). Les rapports de l'organisme chargé de la vérification de la cuisinière, dont le contrôle est normalement obligatoire, doivent bien préciser si cette dernière est à changer ou non. Puis-je en avoir connaissance ?

J'aimerais croire que ce courrier vous amènera à réfléchir et à respecter tant les procédures que les personnes quelles qu'elles soient.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes sincères salutations.

Copie à Monsieur le Sous-Préfet de Thiers